



# Ensemble, Refusons le chantage de TMMF

## Pour rappel :

Il y a 2 ans, toute une partie des travailleurs d'équipe de nuit contestaient l'absence de majorations lors du travail les nuits fériées.

A la demande de nombreux salariés, nous avons contacté l'Inspection du Travail qui a pris position pour cette majoration.

Malgré les discussions, la direction n'a pas voulu suivre les recommandations de l'inspection du travail, il aurait fallu une mobilisation dans les ateliers. Nous avons saisi les tribunaux pour faire appliquer les droits collectifs aux majorations.

La Cour d'Appel de Douai s'est finalement prononcée en faveur du point de vue de la CGT Toyota le 29 avril dernier. TMMF a été condamnée à appliquer la Convention Collective et à majorer les nuits fériées de 75 % pour la totalité des heures travaillées durant les 24H du jour férié.

Contrairement à ce que prétend TMMF et bien que le jugement rendu par la Cour d'Appel ne le précise pas, c'est la prescription quinquennale qui s'applique. C'est-à-dire que suite à la décision du juge qui concerne les rémunérations, le jugement doit s'appliquer rétroactivement pour les 5 ans à partir du moment où le premier tribunal a été saisi (janvier 2015) ce qui nous donne le point de départ des réparations financières à janvier 2010.

Ceci concerne donc des centaines d'ouvriers en production et en maintenance, en CDI, CDD et intérim, qui travaillent encore chez TMMF ou qui y ont travaillé entre 2010 et aujourd'hui.

Depuis, pour la nuit du mercredi 4 mai 2016 au jeudi 5 mai de l'Ascension, TMMF a annoncé que les heures comprises entre minuit et 5H du matin seront majorées à 75%. Ce que TMMF jusqu'à présent ne voulait pas appliquer.

Il faudra d'ailleurs bien vérifier sur les fiches de paie.

Depuis, la direction a annoncé qu'elle conteste ce jugement et portera un dossier en Cour de Cassation.

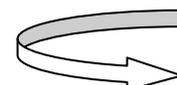
## Le chantage de TMMF...

La direction ne veut pas appliquer ces majorations. Du coup, elle menace d'horaires pourris en reportant les nuits fériées en 2 parties : une partie de 22H à minuit une nuit non fériée, et l'autre partie de minuit à 5h21 une autre nuit non fériée !

Et après la menace... elle propose un « arrangement » : que les salariés renoncent à leurs droits aux majorations... malgré la décision de justice !

## Des réunions avec les syndicats pour signer un accord pourri.

Pour essayer de se couvrir légalement, la direction de TMMF fait appel aux syndicats pour signer un accord qui pourrait rendre valable le renoncement aux droits pour tous les travailleurs, et permettre à TMMF de se moquer de la loi, du juge de la cour d'appel et de l'inspection du travail. Une réunion a eu lieu vendredi 3 juin. La suivante sera jeudi 9 juin.



## Ce que propose la CGT.

Tout d'abord, que toutes celles et ceux qui souhaitent récupérer leur dû prennent contact avec nous et dénoncent autour d'eux ce chantage honteux.

Ensuite, nous avons proposé à la CFDT, FO, CFTC et CFE CGC de soutenir le jugement de la Cour d'Appel, en se mettant partie civile aux côtés de la CGT dans le dossier en Cour de Cassation pour que les droits collectifs des salariés soient respectés.

Le jugement gagné en Cour d'Appel par la CGT deviendrait alors aussi le jugement et la victoire de tous les syndicats qui s'y associeraient.

**Personne n'a intérêt qu'un accord pourri soit signé, sauf la direction !**

**Ensemble, refusons le chantage de TMMF.**

---

## Mardi 14 juin : Grève et manifestation à Paris. Contre la loi Travail et toutes les attaques patronales

La CGT, FO, Sud, FSU et les organisations de jeunesse appellent à une journée de grève dans le pays et à une manifestation à Paris le mardi 14 juin.

Cette journée sera une nouvelle étape importante pour faire reculer le gouvernement sur la Loi Travail.

Discutons entre nous dans l'usine pour y être le plus nombreux possible. Pour peser encore plus fort, il faudrait que tous ceux qui se sont déjà mobilisés à un moment ou un autre s'engagent de nouveau, fassent grève, manifestent à Paris et convainquent aussi les nombreux hésitants à rejoindre le mouvement.

**La CGT Toyota appelle à la grève du lundi 13 juin 21H au mercredi 15 juin 6H.**

Des bus affrétés par la CGT partiront de la zone industrielle Toyota. Que tous ceux qui souhaitent y participer s'inscrivent dès maintenant auprès des militants pour les réservations des bus.

**Départ des bus :**

**à 8H00, le 14 juin dans la zone industrielle, en face de TOYOTA**

**Contactez les militants CGT pour réserver votre place**

---

### Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)  
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)  
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)  
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)  
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)  
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)  
Olivier FROMONT 06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)  
Michaël DURUT 06 51 89 04 24 (Log. Eq. Jaune)  
Salvatore ADDIS 06 63 01 59 08 (Log Eq Jaune)  
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq Jaune)

**Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers**

**ou par mail : [cgt.toyota@live.fr](mailto:cgt.toyota@live.fr)**



Site internet de la CGT Toyota : [www.cgttoyota.fr](http://www.cgttoyota.fr)

et sur Facebook : La CGT Toyota Onnaing